

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DEFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS

RHÔNE et départements limitrophes... 1 an 6 fr. — 6 mois 3 fr. 50
Autres départements..... 1 an 7 fr. — 6 mois 4 fr. »
Étranger..... le port en sus.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAU, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Beccour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel
Boîte dans la cour.

Vente en gros : Rue Tupin, 31

ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement

A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14.
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

BULLETIN POLITIQUE DE LA SEMAINE

C'est une triste tâche par le temps qui court d'écrire l'histoire de son pays, ne fût-ce que l'histoire d'une semaine. Car en une semaine il y a tant d'humiliations, de hontes, de petites choses à enregistrer et si peu de grandes choses à exalter que le chroniqueur se traîne péniblement dans sa douloureuse carrière.

Les derniers jours de cette année ne nous réservaient pas plus de gloire que ceux qui les avaient précédés. Le silence s'est fait autour du procès Roustan et du dossier Bokos, triste épisode qui a été réjouir nos ennemis aux quatre coins du monde. M. Roustan est retourné à son poste où il va continuer à faire les affaires de la France comme elles se font toujours, paraît-il, en Orient. Laissons-le faire. Aussi bien c'est un vieil axiome : que ceux qui mangent le diner et qui le payent ne doivent pas mettre le nez à la cuisine pour regarder ceux qui le font.

C'est assez pour eux de faire le total de l'addition qui va toujours s'allongeant par l'adjonction continuelle de nouveaux chiffres. Hier on nous prenait 150.000 francs pour augmenter les conseillers d'Etat ; ensuite nos députés ont voté le plus gracieusement du monde la somme rondelette de 800.000 francs pour installer M. Antonin Proust et M. Rouvier. Demain nos représentants vont s'offrir à eux-mêmes, pour les étrennes de 1882, un supplément d'indemnité, c'est le mot consacré, qui nous coûtera seulement 2.570.000 francs ainsi répartis : 1.670.000 pour la Chambre et 900.000 pour le Sénat, c'est-à-dire 3 000 francs par tête. Cela prouve que ces Messieurs sont contents d'eux-mêmes : c'est quelque chose quand on ne peut pas contenter les autres. Mais il est triste qu'ils soient chargés eux-mêmes d'apprécier la valeur de leurs propres services. Les plus fermes esprits ont peine à ne pas s'exagérer leur mérite, et l'on voudrait trouver pour ces questions délicates des juges qui ne fussent pas parties.

A propos de budget, quelques incorruptibles proposent de faire rendre gorge à M. Castagnary, qui cumule les deux traitements de conseiller d'Etat et de directeur des cultes. M. Castagnary, qui s'est rendu célèbre par une traduction inédite du mot *Regimen Ecclesiae*, pourrait profiter de ce boni pour s'acheter un rudiment. Il arriverait peut-être alors à comprendre un peu mieux la langue de ceux qu'il est appelé à diriger.

Je ne puis m'empêcher de souligner ce mot tant il me paraît grotesque appliqué à une telle chose et à de tels hommes. S'appeler Castagnary et Paul Bert et diriger les cultes ! Si le jeu des combles était encore à la mode, c'en serait un. Ce n'est que dans notre bienheureuse République qu'il est donné de voir un homme mis à la tête, comme pour la défendre, d'une institution dont il a juré la perte et qu'il insulte chaque jour. J'aimerais autant voir M. de Moltke généralissime de l'armée française que M. Bert ministre des cultes. Aussi, voyez comme il comprend ses devoirs ! Il a déjà soulevé les protestants contre lui par ses projets de désorganisation. Mais surtout il ne perd pas une occasion d'employer ses petits moyens à taquiner les catholiques. Il avait formé le projet d'enlever aux cardinaux la soutane et la barrette rouges ; seulement M. Gambetta, qui n'aime pas les bêtises inutiles, l'a arrêté dans ce beau projet. Nous venons d'apprendre que ce zélé serviteur de l'Etat veut revendiquer pour son maître les palais épiscopaux. L'article 71 des articles organiques, si chers ordinairement aux républicains, assure aux évêques une résidence gratuite : on enterrera l'article 71 sans bruit, quitte à crier plus fort en faveur des autres.

Inspiré par le génie inventif de son ministre de l'instruction publique, le président de la République a signé un décret, qui décide qu'à l'avenir l'instruction religieuse ne sera donnée, dans les lycées et collèges, que sur la demande expresse des parents des enfants, et en dehors des heures de classe. C'est un décret que je comprends. Il faut que le collège soit l'apprentissage de la vie. Les jeunes libres-penseurs qui s'ébattent librement en récréation pendant que les cléricaux se morfondent en classe, sentiront ainsi comme un avant-goût des faveurs et des privilèges qui les attendent dans la vie politique et des déboires qui sont réservés à leurs camarades réactionnaires.

Si M. d'Anthouard, attaché au département des affaires étrangères, avait reçu ce salutaire exemple, il aurait su qu'il se mettait dans un cas pendable en assistant à une messe dite aux Capucins en mémoire des expulsions, et il n'aurait pas été étonné d'être expulsé lui-même.

Si jusqu'à ce jour les jeunes religieuses ont cru que leurs robes ne les rendaient pas indignes de ce diplôme, si facile à obtenir, suivant M. Ferry, qu'on exige maintenant d'elles toutes, les examinateurs méchants et niais du Carrousel leur ont montré qu'elles ne sauraient plus rencontrer que des insulteurs là où elles viennent chercher des juges.

Et nous ne sommes encore qu'au début du règne de M. Paul Bert. Espérons qu'il finira longtemps avant l'année qui va s'ouvrir.

MARCIEN.

COURSE AUX NOUVELLES

Les mœurs à Paris. — Nous lisons dans l'*Intransigeant*, journal peu suspect de cléricisme :

« Une personne qui n'avait pas vu Paris depuis huit ans, y a fait, la semaine dernière, une apparition de quelques heures, pendant lesquelles elle a vu seulement les quartiers riches. Elle nous dit que ce qui l'a surtout frappée, c'est le développement inouï de l'obscénité. Jamais Paris n'a mérité autant qu'aujourd'hui le nom de grande prostituée. »

L'*Intransigeant* et tous les journaux anti cléricaux ou pornographiques ne pourraient-ils pas dire : c'est ma faute ?

Mgr. Fava — accusé par toute la gent radicale des journaux impies d'avoir répondu par une lettre virulente au ministre des cultes, à propos de son départ pour Rome, écrit à l'*Univers* et affirme qu'il n'a fait aucune réponse au dit ministre. Qui donc avait levé ce beau canard ?

La religion dans les lycées. — Voici les deux principaux articles du décret signé par M. Grévy, sur l'enseignement dans les lycées de l'Etat :

« Article premier. — Dans les établissements publics d'instruction secondaire, le vœu des pères de famille sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'enseignement et aux exercices religieux. »

« Article 2. — L'instruction religieuse sera donnée par les ministres des différents cultes dans l'intérieur des établissements, en dehors des heures de classe. »

C'est évidemment un premier coup de feu de M. Paul Bert contre les aumôniers des lycées. Qu'arriverait-il maintenant si les prêtres ne voulaient pas consentir à aller dans les lycées donner l'instruction religieuse.

Nous allons voir.

L'arbre de Noël — célébré au Palais de la Bourse en faveur des enfants d'Alsace-Lorraine, a commencé par l'exécution de la *Marseillaise*. Beaucoup d'assistants se sont demandés ce que la *Marseillaise* vient faire à une fête d'arbre de Noël. Ce n'est pas nous qui pourrions les renseigner.

M. Paul Bert — Les journaux ne cessent d'attribuer toute espèce de projets anti cléricaux à notre ministre des cultes. Un jour, ils affirment que Paul Bert veut interdire aux cardinaux, la soutane et la barrette rouges ; le lendemain, ils disent qu'il a prescrit le chant du *Domine salvam fac* à tous les offices ; une autre fois, il s'agit d'une défense faite à tout prêtre d'écrire dans les journaux. Pour l'honneur de Paul Bert nous voulons bien croire que ce sont des canards.

Journaux. — Le *Triboulot*, la *Civilisation* et le *Clairon* vont se fonder en un seul journal qui s'appellera le *Clairon*. M. Cornely, notre compatriote, restera rédacteur en chef.

Afrique. — Le général Saussier n'est plus. Il est à Alger malade, et bientôt il rentrera en France. Il paraît que Campenon le malmène un peu. Il est si commode de commander la victoire au coin du feu.

Le pouvoir temporel. — La *Post* de Berlin soutient qu'il faut rétablir le pouvoir temporel du Saint-Siège. L'*Opinion* prétend que le gouvernement du Quirinal s'ensevelirait sous ses ruines plutôt que de quitter Rome. L'*Opinion* doit savoir que « le bien volé ne profite pas. » Son roi a déjà failli tomber sous le couteau d'un révolutionnaire. Il n'est pas au bout de ses peines ni de ses terreurs. Restituez, Sire ; ce conseil vaut mieux que celui de l'*Opinion*.

Le mouvement révolutionnaire. — Il est si rapide que les députés élus le 21 août dernier à titre d'intransigeants, sont conspués aujourd'hui dans les réunions publiques comme de vils réactionnaires. M. Tony Révillon ayant préconisé à Charonne l'œuvre accomplie par la Révolution, a été obligé de se soustraire aux huées de ses auditeurs. « La Révolution n'a fait que mettre les bourgeois au pouvoir, a répondu le citoyen Jules Guesde. Il faut les en déloger. » Avertissement à la bourgeoisie révolutionnaire.

M. Paul Bert. Il voulait abroger toutes les lois postérieures à 1802 pour assurer « la stricte exécution du Concordat ». Mais l'*Union républicaine* assure qu'il se heurte à des

difficultés qu'il n'avait pas prévues. Pas heureux comme ministre des cultes, M. Paul Bert. Comme ministre de l'instruction publique, il a plus de chance. Le *National* annonce qu'il va soumettre au Conseil supérieur ces 3 articles :

1^{er} Suppression des aumôniers des lycées et des collèges ;
2^e Fondation de 30 collèges de jeunes filles ;
3^e Garanties à exiger des directeurs et professeurs dans les établissements d'enseignement secondaire libre.

Cela consolera le cœur de M. Paul Bert, mais les parents tant soi peu chrétiens mettront-ils leurs fils dans des lycées ou collèges sans aumôniers ?

Les infirmiers laïques. Il ne sort pas d'une congrégation celui-là ; c'est un laïque pur et simple. Voici ses mœurs, lesquelles sont laïques aussi : Agent de police à Bicêtre, il a commis, dans l'exercice de ses fonctions, un acte odieux sur une pauvre fille, privée de raison et sans défense. On ne l'a pas poursuivi. On l'a nommé infirmier et on lui a confié le soin des petits enfants épileptiques. Il a commis sur eux des actes infâmes. Le fait a été porté à la connaissance du public par la *France médicale*. La presse radicale n'en dit mot, Ah ! si c'était un congréganiste.

Impartialité républicaine. — Nîmes Le comité des écoles laïques a organisé une loterie. Le comité des écoles chrétiennes de la ville a essayé d'en faire autant. Il en a demandé l'autorisation par la voie hiérarchique, en s'adressant à la mairie. Le maire, M. Margat, n'a pas répondu. Toujours la devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Mouchards. — On lit dans *Lyon républicain* du 28 décembre :

« On nous écrit d'Anse que, dans la manifestation cléricale qui a eu lieu dernièrement, figuraient les suppléants du juge de paix. »

« Est-ce que leur révocation ne serait pas chose convenable. »

Peut-on être plus plat valet !

Montpellier. — L'inspecteur d'Académie vient d'ordonner aux sœurs, qui dirigent les salles d'asile communales, d'enlever de leurs locaux tous les crucifix et les autres emblèmes religieux.

Les sœurs n'ont pas voulu obéir... et attendent les événements.

Bully, Rhône. — Le maire Cornaton vient d'expulser les religieuses de St-Joseph, qui donnaient l'instruction aux jeunes filles de la commune depuis plus de soixante ans. Les habitants vont se cotiser pour garder les sœurs à leurs frais.

La République est le gouvernement qui nous divise le moins.

Evêques. — M. Paul Bert est intarissable. Il veut maintenant mettre les évêques à la porte des évêchés, sous prétexte que le Concordat ne leur donne pas le logement. Malheureusement pour le sieur Bert les lois organiques en parlent.

Qu'il a de grandes idées, ce Paul Bert du grand ministère !

Concordat. — Encore un grand homme. M. Lucien Jantet propose d'annuler le Concordat au plus tôt... pour empêcher les prêtres de défendre le Pape. Quel génie !

Députés. — L'augmentation de leur traitement est très impopulaire.

On trouve qu'ils sont déjà trop payés pour ce qu'ils font. C'est notre avis.

LES MANGEURS DE PRÊTRES

Que diable ont donc pu faire les curés à nos ministres, à nos députés et à tant de journalistes en vogue, pour que chaque jour ils tombent sur eux à bras raccourcis ?

Le vicaire de leur paroisse est-il allé leur mettre le poing sur la gorge ou le revolver sur la tempe, pour les obliger à se confesser, à communier ou à entendre la messe ?

Quand leurs femmes ou leurs filles reviennent de l'église se montrent-elles plus qu'auparavant revêches, moroses, insoumises et taquines, disposées à tout préférer à leur père ou à leur mari ?

Ces aimables dénicheurs de scandales tiennent-ils pour un abominable monstre leur curé, celui qu'ils connaissent, et pensent-ils de lui la millième partie du mal qu'ils écrivent ou font imprimer ?

Eh ! non, mille fois non. Mais alors, d'où vient cette rage ?

Quelle est l'origine de ces flots d'invectives qui coulent sous leur plume ?

Comment surtout expliquer cette étrange énigme, cette transformation subite de la France paisible, honnête, respectueuse de l'autorité et du clergé, en une nation

prétrophobe, et qui, sans aucun souci de son histoire, de son passé ou de son avenir, ne pense qu'à manger du pain ? Pourriez-vous dire du moins pourquoi elle laisse passer sans sourciller, sans paraître s'en émouvoir le moins du monde, les injures versées à pelletées sur sa tête ?

C'est la franc-maçonnerie, s'écrie l'un.

C'est l'athéisme et la libre-pensée, proclame un autre.

Non, c'est Gambetta, dit un troisième.

Au fond Gambetta est un farceur. Il pince de la guitare anti cléricale, comme jadis, sous l'Empire, il pinçait de la liberté.

Tout, chemin, dit-on mène à Rome. Lui, pour arriver à l'Élysée, a choisi celui-là.

* *

Quelqu'un qui m'a semblé avoir du bon sens, me disait l'autre jour :

Voyez donc, nous portons la peine d'un tas de fautes commises depuis cinquante ans.

Tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis cette époque se sont appuyés sur le clergé, tant qu'ils en ont eu besoin.

Une fois leurs eoudées franches prises, ils n'ont guère bien traité la religion et le clergé.

Pour détourner de leurs têtes le coup qu'ils sentaient venir et qui a fini par les frapper quand même, ils ont laissé insulter Dieu, insulter l'Église, insulter les prêtres de toutes les façons.

L'Empire lui-même, tout en paraissant extérieurement protéger l'Église, l'a laissé déchirer dans les journaux par tous ceux qui l'ont voulu, alors qu'il lui faisait d'un mot pour les faire à terre.

C'est la dégradation formelle aux lectures du *Siècle*, dans ces trente dernières années, qui tient aujourd'hui le haut du pavé.

Elle répète en perroquet la leçon apprise ; les masses écoutent et suivent, jusqu'au jour où elles se trouveront au fond du précipice vers lequel on les entraîne.

* *

Au fond il y a un peu de tout dans la persécution de l'heure présente.

Le résultat en est étrange.

Ce n'est pas la persécution brutale du Chancelier allemand qui envoyait en prison les prêtres et les évêques.

C'est une persécution hypocrite qui enlève au clergé son honneur et le traîne dans la boue.

Ceux qui s'en rendent coupables ont l'air d'ignorer profondément que pour une âme droite et sincère l'honneur est plus précieux que la vie.

Mais que leur importent l'honneur, la conscience, la droiture dans les procédés de polémique.

Tristes enfants d'un triste siècle, admirateurs d'un mode de gouvernement qu'ils ont ramassé dans la défective, dans le sang et dans la boue ;

Élèves d'une école de journalisme, qui a mangé du prétre si longtemps, ils en mangent par tempérament, par vice, sans même y attacher toujours beaucoup d'importance.

L'habitude est devenue chez eux une seconde nature.

Eh bien, vrai, elle n'est pas drôle !

STÉPHAN.

Le « Parisien » du Lyon Républicain

Vraiment facétieuse la « Lettre d'un Parisien » insérée dans le *Lyon républicain* du 24 décembre.

Ce bonhomme de « Parisien », qui peut-être de Draguignan ou de Brive-la-Gaillarde, veut bravement nous faire accroire que le gouvernement éprouve des scrupules sur le choix des titulaires pour les sièges épiscopaux vacants. A l'entendre, il y a, en ce moment, de tout âge et de toute nuance se poussent et se culbutent, à qui attendra le premier la mitre et l'anneau. Et alors, embarrassé pour se prononcer entre des candidats si enfiévrés et si divers, le gouverneur aurait pris le sage parti de temporiser. « J'avoue, s'écrie le susdit *Parisien*, que l'embarras de M. Paul Bert et de M. Castagnary examinant ses listes de candidats est bien légitime et qu'il doit singulièrement ébranler leur confiance dans le concordat. »

L'aveu du « Parisien » peut être plein de sens ; mais j'avoue, pour ma part, n'y rien comprendre.

Ces scrupules font voir trop de délicatesse...

Et jamais il ne me serait venu à l'esprit que ces messieurs, qui ne seraient si à leur aise avec l'enseignement religieux, les aumôniers de lycée, les congrégations et le reste, se pussent arrêter devant la difficulté de se prononcer sur le mérite respectif des candidats qui assignent leurs faveurs.

Car enfin, ces abbés « fanatiques », ces abbés « disposés à jeter le froc aux orties et à jouer aux évêques républicains », feraient, ce me semble, assez bien leur affaire.

Si nos gouvernants sont logiques, ce sont là leurs hommes.

Pourquoi donc n'en veulent-ils pas ?...

Ne serait-ce point plutôt que les prêtres distingués et pieux, ceux-là seuls qui auraient qualité pour gouverner une partie du troupeau de l'Église, se soucient médiocrement de tenir leur présentation à la cour de Rome, d'un gouvernement et d'hommes qui ont quel que chose de moins encore que leur estime ?...

Je signale cette cause au « Parisien » qui promet, au

début de sa lettre, de nous donner les deux causes du retard des nominations, et qui n'en indique qu'une. Peut-être a-t-il oublié la bonne !

Quant à l'analyse du projet Jules Roche, qui suit, projet relatif, comme on sait, à la séparation de l'Église et de l'Etat, elle est simplement homérique, d'ailleurs, comme le projet lui-même.

Ce projet dit, en substance, dans trois titres consécutifs :

1° Que les cultes sont libres ;

2° Qu'aucune association ayant pour objet l'aliénabilité de la personne humaine, n'est permise ;

3° Que tous les français ont le droit de s'associer librement dans un but religieux.

Conciliez maintenant ces données comme il vous sera possible.

Si vous vous appelez *association religieuse* et que vos revenus ne dépassent pas vingt-cinq mille francs, vous êtes susceptible de vivre. Si vous vous appelez *Congrégation, Communauté*, etc., la loi projetée intervient et vous supprime : ce n'est pas plus malaisé que cela.

Les cultes sont libres et non salariés par l'Etat. Mais si vous voulez vous réunir pour les exercices du culte, faites-le quelque part dans l'espace, attendu que les immeubles affectés au service religieux vont, de par la même loi, revenir en possession des communes, des départements et de l'Etat, lesquels ne pourront acquérir, recevoir ou donner à bail, aucun local pour l'exercice en question.

Enfin, et toujours en vertu de la sainte liberté dont nos modernes législateurs ont plein la bouche, les biens mobiliers et immobiliers des fabriques, séminaires, consistoires retourneront à la nation.

Et voilà un projet de loi que « Parisien » recommande comme marqué d'un « cachet essentiellement pratique et juridique. »

Cette façon d'entendre le droit rapprochée des scrupules de M. Paul Bert sur le choix des évêques, n'est-ce pas en vérité quelque chose de tout à fait amusant ?...

Insignes farceurs !...

E. TINCELLE.

M. LE CURÉ DE VERGISSON

Lyon-Républicain, le *Progrès de Lyon*, le *Carillon de Saint-Georges*, etc., avaient tellement parlé du curé de Vergisson (Saône et Loire), que, malgré notre profond mépris pour ces feuilles mensongères payées tant la calomnie par les francs-maçons, nous avions voulu prendre des renseignements.

Voici la lettre que nous recevons à ce sujet.

X... près Fuissé, ce 26 décembre.

... L'abbé Courville, curé de Vergisson, avait tente de bâtir une église. Il a échoué et s'est fait des ennemis à cette occasion. On a lancé contre lui des calomnies atroces, et c'est, basé sur ces calomnies, que le procureur de la R. F. à Mâcon, M. Geoffroy, jeune parvenu âgé de 28 ans, s'est dirigé tout seul du côté de Vergisson pour faire une enquête. Ce M. Geoffroy, qui s'est déjà signalé à Charolles comme prétrophobe, n'a rien trouvé de mieux, après son enquête particulière, que d'emmener le pauvre curé à Mâcon entre deux gendarmes. Là, l'abbé Courville fut présenté par le procureur au juge d'instruction. Ce dernier, fort surpris du procédé, déclara alors au zélé procureur qu'il n'avait pas le droit de faire une enquête sans lui. Et après quelques paroles vives échangées, le juge d'instruction renvoya le curé à son presbytère.

Le lendemain les magistrats se transportèrent à Vergisson pour refaire l'enquête selon la loi.

Les petites filles, interrogées la veille (car il s'agit de petites filles en cette affaire), répondirent de telle façon aux interrogations du juge que ce magistrat déclara qu'il ne pouvait lancer un mandat d'arrêt contre M. le curé.

Le procureur, lui, voulait que le mandat d'arrêt fut lancé. De là conflit entre les deux enquêteurs qui, séance tenante, rédigèrent chacun un rapport qu'ils envoyèrent à la Cour de Dijon. Le curé fut laissé tranquille ; mais quelques jours après la Cour de Dijon répondit dans le sens du procureur. Un mandat d'arrêt fut lancé, et le pauvre curé conduit de nouveau à Mâcon entre deux gendarmes, en plein midi.

Puis M. Dabancourt, juge d'instruction, donna sa démission.

La chose en est là.

M. l'abbé Courville est âgé de 34 ans. L'opinion générale est qu'il n'est certainement pas coupable de ce dont on l'accuse. Malheureusement, ledit abbé est d'une excessive timidité et ne saura pas se défendre.

Nos lecteurs sauront apprécier maintenant la conduite des deux magistrats ci-dessus. Ils verront aussi quelle créance méritent ces fameux journaux qui condamnent et vilipendent un homme sans preuves à l'appui, et avant que les tribunaux aient prononcé.

A cette occasion, nous ne saurions trop recommander, aux cléricaux calomniés, le seul et unique moyen efficace contre de tels menteurs.

Ne vous amusez pas à démentir par la voie des journaux. Déposez vos plaintes, appelez-en carrément aux tribunaux et attaquez la bourse des difamateurs.

Par cet expédient, vous aurez piné les menteurs emplumés par le vrai côté ; ils mentiront moins quand ils sauront que ça ne rapporte plus, et vous pourrez employer vos indemnités à faire quelque bonne œuvre, à soutenir une école libre par exemple.

Ce sera tout profit.

A. DUBEC.

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer à notre prochain numéro la suite du feuilleton **LES COUTEAUX D'OR**.

MARIANNE ET MARIUS CHAVANNE

Il y a quelques jours, M. Duchamp faisait enlever le Christ d'un certain nombre d'écoles laïcisées et le remplaçait, au grand scandale de la population, par le buste traditionnel de Marianne décollée.

Le forfait du maire de Saint-Etienne a été égalé, sinon dépassé.

A peine en vacances, M. le député Chavanne, jaloux des lauriers de M. Duchamp, et ne voulant pas rester en arrière, s'est empressé d'associer, sur un même pied d'égalité, Marianne et le bon Dieu, dans les écoles communales de Saint-Julien-en-Jarret.

* *

La sagesse, comme la simplicité de cette mesure, a frappé tout le monde. Personne, en effet, n'avait compris les scrupules exagérés de M. Duchamp, qui n'avait pas osé aller jusque-là ! Le Bon Dieu est bon enfant, disait-on, Marianne est bonne fille... Pourquoi ne feraient-ils pas bon ménage ?

Dans tous les cas, M. Marius Chavanne n'a pas hésité et a tranché la difficulté avec l'aplomb d'un homme de génie.

* *

Mais indépendamment de cette compatibilité d'humeur, de cette sympathie de caractère, est-ce que Dieu, en vérité, est plus que Marianne ? Est-ce que Marianne n'est pas autant que Dieu.

Dieu a bien créé, il est vrai, M. Chavanne, mais Marianne l'a fait député !...

Sans Marianne, Marius Chavanne fut resté une simple nullité, dont la renommée n'eût jamais franchi les rives du Janon.

Grâce à Marianne, Marius s'est élevé sur les ailes de la politique jusqu'au temple de la gloire. Son nom est répété par tous les échos de la presse, et il est en train de devenir une célébrité, à l'instar... de Cartouche et de Mandrin.

* *

Car M. Marius, nous n'en doutons pas, est appelé aux plus hautes destinées. Il y a en lui l'étoffe d'un grand homme ! D'abord il est banal ; en second lieu, célibataire, ce qui est un signe évident de prédestination, témoin : le grand Manitou Gambetta et ses fidèles, Challemel et Roustan !

* *

Du reste, quoique jeune, il n'est pas tout à fait novice dans la carrière. Plusieurs fois déjà il a donné des preuves de son savoir et de son génie... à tout faire. Ses heureux administrés en conservent précieusement quelques jolis échantillons pour l'édification de leurs petits-neveux.

Il connaît, dit-on, Mme Elias... Loyson (ce qui n'est pas sans mérite) pour avoir piloté dans sa bonne ville de Saint-Chamond l'ex-père Hyacinthe, voyageant alors pour l'abolition du célibat des prêtres.

* *

M. Marius, proscrit le célibat avec la haute compétence et l'autorité triomphante d'un célibataire vaincu de ses inconvénients.

A ce qu'on rapporte, son éloquence fut plusieurs fois mise en échec, dans les réunions politiques, par de simples ouvriers qui le connaissaient assez pour ne pas le craindre.

Mais il s'est noblement vengé en triomphant, aux dernières élections, de M. Richarme, l'homme lige de Gambetta.

* *

Depuis... le dossier de ses œuvres s'est considérablement augmenté. Il s'est attelé au char de l'anticléricalisme, pour pouvoir, à l'occasion, avec les frères et amis, manger à gogo du Frère et de la Sœur.

Il est, avec l'illustre Girodet, un des 85 signataires du manifeste Jules Roche, demandant la suppression de l'Église et la confiscation des biens des communautés religieuses.

* *

Samedi passé, il présidait en personne la conférence anticléricale donnée par le citoyen Amoureux aux ouvriers de Saint-Etienne.

Comme on le voit, M. Chavanne est sur le chemin de la gloire. S'il n'est pas encore arrivé à l'apogée, c'est que le temps seul lui a fait défaut ; mais il y arrivera certainement, à moins que, avant de devenir grand homme, il ne sombre tristement comme tant de ses pareils, dans un cloaque quelconque de déshonneur.

LAURENT.

Conseil Municipal

Dans notre précédent numéro, à propos de la visite récemment faite à Paris par M. Gailleton, visite dont il a été rendu compte dans la séance du 15 décembre, nous avons discrètement entr'ouvert devant nos lecteurs, la *caisse* qui nous avait été apportée de la grande ville, caisse magnifique ou chaque ministre de la R. F. avait déposé une *promesse* ou deux.

Vous comprenez ; c'est le jour de l'an !

Et M. Gailleton qui éprouve pour nous une véritable tendresse, n'aurait pas voulu rentrer dans le sein de sa

famille chérie, sans apporter quelques étrennes à ses enfants. Excellent M. Gaillon!! Dire de lui qu'il a un cœur paternel, ce n'est pas assez; à ces délicates attentions on reconnaît un cœur de Maire.

**

Mettons donc, puisque cela nous est permis, notre sabot sous la cheminée municipale, et voyons un peu ce qui pourra bien y tomber.

S'il ne devait être rempli que de promesses ministérielles, notre félicité se réduirait à trop minces résultats; nous dirions volontiers avec le fabuliste.

Un bon tien vaut mieux que deux tu l'auras.

Même pour des enfants, on produit plus de joie par le don immédiat d'un moindre petit soldat de plomb, que par la promesse d'une armée entière... à venir.

Et puis, ces promesses de nos ministres, je veux bien qu'elles soient entièrement sincères, il y a quelque chose de plus incontestable encore que la franchise de ces messieurs, c'est que leur portefeuille n'est pas trop solide sous leurs bras, et ils ne commettront jamais la maladresse d'ébranler ce cher portefeuille, voire même de le lâcher par les mouvements d'un coude trop anguleux.

Un député fera au dernier des paysans toutes les promesses qu'on voudra; comment veut-on que nos ministres n'en fassent à M. le maire de la seconde ville de France?

**

M. Gaillon a compris nos inquiétudes à ce sujet. Aussi il ne s'est pas contenté, pour nos étrennes, de nous apporter quelques bonnes promesses de Paris.

Il a voulu que le Petit Janvier nous donnât quelque chose de réel et de pratique, un vrai cadeau qui nous fut octroyé sur le champ.

Or, savez-vous, messieurs les Lyonnais, ce qui va tomber dans la chaussure, sabot ou bottine, à votre choix, que vous avez placée au-dessous de la gaine municipale?

M. Gaillon nous glisse cela en douceur, entre deux promesses venues de Paris, par exemple entre le pont Morand que l'Etat va faire reconstruire de moitié avec la Ville, et le nouveau Lycée que l'Etat, toujours l'Etat, promet de bâtir, encore de moitié comme ci-devant.

Entre ces deux choses très futures, M. le maire nous parle d'un tout petit impôt, pas du tout à venir, qu'il a le bonheur de nous apporter tout frais, tout chaud, tout nouvellement éclos des décisions de la Chambre et du Sénat.

Allons, mon petit bijou, sois bien sage, tu auras peut-être un jour, une trompette de deux sous, ou un cheval de carton; en attendant voici un joli petit martinet qui fera bien ton affaire!!

Et voilà quelles seront nos étrennes! A partir de janvier, nous aurons à payer un certain nombre de centimes additionnels. Ces centimes additionnés entre eux, augmenteront de trois francs par double hectolitre, l'impôt déjà si lourd qui pèse sur le vin.

Ce cadeau à rebours est indispensable à M. le maire et à ses honorables conseillers, si on veut payer et les groupes scolaires, et les instituteurs, et les fournitures, et les Chapitres et les inspecteurs de chaque arrondissement, et l'inspecteur en chef de ces inspecteurs particuliers... etc., etc.

Les bonnes gens de la ville de Lyon, nous en avons la douce confiance, non-seulement payeront sans faire la grimace, mais ils trouveront que l'école laïque est toujours parfaitement et entièrement gratuite et qu'il fallait l'obscurantisme des siècles précédents pour n'avoir pas songé à cette heureuse gratuité.

**

Sur ce, soyons honnêtes et remercions M. le Maire de ses bonnes étrennes.

On dit que les petits cadeaux entretiennent l'amitié, qui sait si ce petit impôt de plus n'augmentera pas encore l'amour que l'on porte à la République??

MARK.

Noël! Noël!

C'était le cri de nos pères, avec lequel ils sollicitaient toutes les jouissances, tous les bonheurs que Dieu leur envoyait: nous l'avons entendu avec joie, retentir sous les voûtes de nos temples catholiques et dans le sanctuaire intime des familles chrétiennes pendant ces jours consacrés à rappeler le souvenir de la naissance du Sauveur.

Ce n'était plus le cri de réjouissance d'autrefois, mais c'était un chant d'espérance!

**

Noël! Noël!

Notre pensée se reportait vers ces temps de saint enthousiasme, où l'homme sacrifiait sa vie, sa fortune à toutes les nobles causes et trouvait dans sa foi, une récompense supérieure à tous les sacrifices; nous songions à ces chrétiens du moyen-âge, ignorants de notre civilisation par trop progressive, dont les idées n'avaient pas été corrompues par les doctrines les plus insensées et les plus subversives; dont les âmes en un mot, comme l'a dit de nos plus charmants écrivains, avaient des ailes.

**

Nous pensions aux âmes d'aujourd'hui.

L'intérêt sous toutes ses formes est venu leur couper les ailes à l'aide desquelles elles auraient pu s'élever vers les hautes régions du dévouement et du sacrifice. Nous vivons terre à terre, nous rampons, et un rien par conséquent nous abat, nous écrase.

« Sine pennis volare hand facile est »

et ces ailes qui nous manquent sont les grands sentiments que Dieu place dans le cœur de tout homme, en lui laissant la liberté de les développer, de les amoindrir, et même de les étouffer complètement.

Laissant de côté les sentiments religieux, regardons ce que sont devenus les grandes affections de la famille et de la patrie.

**

La famille! le luxe l'a tuée! Le luxe, c'est-à-dire la conséquence forcée, nécessaire, de la richesse amassée sans travail, l'abus de la jouissance. Afin de soutenir ce luxe, l'homme se sent condamné à ressembler à ces arbres, dont la sève pour une raison quelconque ne peut circuler, et qui, si toutefois ils en produisent, ne portent que des rejetons destinés de suite à périr.

L'homme ainsi s'isole; il se prive des saines jouissances de famille; il oublie le plus sacré de ses devoirs... et pourquoi? Par égoïsme; pour accroître ou tout au moins maintenir les besoins factices qu'il s'est créés, besoins qui le plus souvent sont des vices qui le tuent et le déshonorent.

La nature qui réclame ses droits, la religion qui impose ses devoirs, la Patrie qui demande des citoyens, la famille qui promet des joies... tout est étouffé, tout est méconnu. Le cœur n'est plus qu'une lyre sans cordes; qu'un foyer éteint. L'âme a fui et ce que nous appelons un homme, n'est plus qu'un corps improductif, ce n'est plus qu'un cadavre!

**

Et la patrie? Certes, elle est déjà bien malade, lorsque la famille disparaît. Pourtant des ambitions qui veulent à tout prix être assouvies, sont encore là pour aggraver son mal. La patrie souffre et les hommes qui la gouvernent ne voient pas le remède, ne veulent pas le voir. Pour satisfaire leur soif de pouvoir, ils se déchirent entre eux et ils réalisent de nouveau, dans notre pays, la parole du grand révolutionnaire:

« La révolution est comme Saturne, elle dévore ses enfants. »

Et la patrie? ils ne s'en inquiètent pas.

**

Noël! Noël!

Ah! certes, en face d'une semblable situation, ce cri, nous le répétons, n'est pas un cri de réjouissance; c'est un chant d'espérance:

Noël! Noël! Lorsque, ces jours, ce mot s'échappait de nos poitrines pour célébrer le souvenir de la régénération du monde païen par l'avènement de Jésus, nous pensions à la régénération de notre société actuelle, de notre patrie française, et nous chantions le Noël de l'espérance!

Noël! Noël!

Oui, espérons, les grandes manifestations de foi si fréquentes dans notre cité, et qui se renouvellent dans toutes les villes de France, nous permettent l'espérance. Un jour, certainement peu éloigné, en présence de restaurations religieuses, seules nécessaires à la vie de la société française, les échos de la patrie répéteront le cri de réjouissance de nos frères, qui sera devenu celui de nos enfants:

NOËL! NOËL!

FRANK.

MENSONGES ET SOTTISES

M. VARAMBON,

ex-bonapartiste de l'opposition, s'est senti attiré par les parfums républicains de Vénissieux, et a daigné inaugurer une école laïque par une conférence aussi parfumée que le paysage. Nos oreilles réactionnaires n'ayant pas été admises à s'approcher du citoyen Varambon, nous avons dû puiser nos quelques citations dans le journal qu'il patronne de compte à demi avec le grand Ferrouillat. Voici:

**

« Le citoyen Varambon a dit: « Nos maîtres laïques n'enseignent pas à leurs élèves les cantiques du Sacré-Cœur et autres niaiseries; ils leur font comprendre et aimer les institutions démocratiques. « En fait de morale, ils ne recommandent pas aux enfants de ne pas offenser la Vierge ou un saint quelconque, mais ils leur parlent de la conscience. « Ils ne leur disent pas que le travail est un signe de déchéance, une expiation du péché originel, mais qu'il grandit l'homme et lui permet le développement de ses facultés. »

(Lyon-Républicain, le 23 déc.)

**

Nous pensions que le citoyen Varambon aurait acquis un peu d'esprit dans sa carrière parlementaire. En le voyant s'abaisser jusqu'au langage bête du voyou aviné, nous sommes obligés d'avouer que nous nous sommes trompés.

**

Que M. Varambon préfère les grivoiseries de Béranger aux cantiques du Sacré-Cœur; qu'il trouve plus commode d'obéir à sa conscience, c'est-à-dire à son caprice qu'à une loi divine; qu'il estime que le travail n'est pas une expiation, et que les anciens travaux, par exemple, du citoyen Constans « grandissent l'homme et lui permettent de développer ses facultés », c'est son affaire. Mais qu'il vienne faire parade de ces bévues insensées,

et soulever les ricanement des ignares au moyen de pareilles bouffonneries, c'est parfaitement ridicule.

**

Ajoutons que le « conférencier éloquent, » comme l'appelle Lyon-Républicain, a stigmatisé de main de maître le règne de Louis XIV, en dévoilant aux jardiniers de Vénissieux que, sous le grand Roi, l'ignorance était si profonde, qu'il en advint une misère épouvantable; en sorte que le peuple mangeait l'herbe des champs.

Nous ne savons si les jardiniers ont été bien flattés en tant que marchands d'herbe. Il devait même y avoir, dans l'assemblée, un certain nombre de mangeurs de poireaux, de laitues et de choux; ils ont pu prendre cela pour eux... et partir froissés. Néanmoins, ils ont fait bon cœur contre mauvaise fortune, et ils ont applaudi.

Nous applaudissons, nous aussi, à la hauteur de vue et au grand savoir du citoyen conférencier: si M. Varambon n'a pas mangé l'herbe sous Louis XIV, il en est au moins bien digère.

REPUBLICAIN DU RHONE

Pour ce journal et pour ses semblables parler et agir font deux.

D'après le *Républicain du Rhône*, toutes les fêtes religieuses devraient s'évanouir au souffle de notre civilisation avancée et faire place aux solennités plus ou moins burlesques destinées à célébrer la Marianne, et pendant lesquelles le bon peuple se gorge de petit bleu et obtient ainsi l'oubli momentané de ses maux, quitte à les sentir ensuite peser plus lourdement sur ses épaules.

Eh bien! ce même journal a cru devoir fêter Noël, et pour cela n'a pas paru.

D'où provient cette contradiction? De ce que l'intérêt est la grande règle de conduite des journalistes républicains.

La rédaction du petit frère du *Courrier de Lyon* trouvait en célébrant Noël de cette façon, le moyen de réaliser un petit bénéfice, et elle n'a pas hésité. Je parie même qu'avec les quelques sous enlevés ainsi à ses abonnés elle a poussé plus loin les réjouissances de Noël et qu'elle a fortement réveillé.

Quoiqu'il en soit, j'ajoute, pour terminer, que les rédacteurs du *Républicain du Rhône*, en ne faisant point paraître ce journal, ont moins gagné que ses lecteurs.

LE RECENSEMENT

Vous n'ignorez pas plus que moi, chers lecteurs, qu'il est une chose, en France, que l'Europe nous envie par dessus tout. Cette chose, c'est notre administration.

Vous avez bien compris, n'est-ce pas, notre administration. Il paraît que nous autres Français, ne professons point pour cette sublime chose, la même admiration que nos braves voisins. Ces derniers ont-ils raison? Avons-nous tort? Quoiqu'il en soit, grâce à nous, cette dite administration vient de remporter une de ces vestes les mieux confectionnées.

**

Je veux parler du recensement.

A présent que la chose est faite, il m'est bien permis de demander quel résultat a été obtenu. A-t-on su le chiffre exact de la population?

Non, car beaucoup de personnes ont jeté au feu les papiers administratifs, ou les ont fait servir à d'autres usages.

Connait-on les différentes professions exercées en France? Oui, si on prend pour argent comptant les réponses plus ou moins spirituelles qui ont été faites en regard des questions, telles que: *Ramollisseur de pain rassis pour restaurants. — Fabricants d'éperons pour officiers de marine. — Allumeur breveté des allumettes de la régie. — Destructeur de fonds de culottes.* Il s'agit, il est vrai, dans ce dernier cas, d'un gamin de 6 ans. Ça doit être très exact.

Une bonne femme de ma connaissance a répondu: *Mère de famille. Pourquoi pas couveuse.*

Quant à la question sur les demandes d'âge, la poser, c'est la résoudre. Cependant en calculant que les femmes de 25 ans s'en sont donné 20; celles de 30 ans s'en sont donné 25 et celles de 40 une trentaine au plus, on peut arriver à un chiffre approximativement exact.

Quant aux questions suivantes portées au bulletin individuel: non marié? marié? veuf? je trouve dans un journal de Paris qu'au quartier Latin on s'était entendu pour y répondre ainsi:

Non marié? Hier.

Marié? Aujourd'hui.

Veuf? Demain, sans doute.

**

La question la plus impudente est sans contredit celle qui concerne le nom et les prénoms des habitants.

Qu'importait, en effets, aux statisticiens qu'il y eût plus ou moins de Pierre Dubois, ou de Pétrus Herbetto?

Il importait peut-être beaucoup, si j'en juge par cette note que je cueille dans un journal de Paris, journal républicain, s'il vous plaît:

« Il a été décidé samedi, en conseil de préfecture de la Seine, que, lorsque le travail du recensement sera terminé, toutes les feuilles rendues par les habitants et qui auront servi à ce travail seront remises à la préfecture de police, afin d'établir un grand répertoire. »

La police partout et en tout, voilà les mœurs républicaines; et voilà aussi pourquoi on a inauguré un nouveau mode de recensement!... Nous sommes tous notés à la police.

Et maintenant, avons-nous eu tort de confectionner à nos administrateurs une de ces belles vestes dont ils se souviendront?

Je réponds carrément: Non.

L'administration a outrepassé ses droits; elle s'est transformée en inquisition, et quand elle se présente chez nous

sous cette forme, chacun est parfaitement en droit de la mettre à la porte.

Elle a élevé nos portiers à la hauteur des mouchards. Ils ne demandaient sans doute pas mieux.

Le recensement a eu un caractère inquisitorial et policier qu'il n'avait point eu jusqu'à cette époque.

De plus, les employés chargés de recueillir les feuilles ont agi avec une désinvolture et un sans gêne vraiment admirables.

**

Quelques-uns faisaient le dépouillement chez le concierge à haute voix, réclamant de ce fonctionnaire du cordon confirmation des renseignements.

D'autres, après avoir brûlé les enveloppes, laissaient les feuilles chez le concierge et cela pendant seize heures.

En outre, plusieurs ont essayé d'intimider les personnes qui voulaient se soustraire à cette véritable enquête, leur disant qu'ils reviendraient accompagnés et les feraient parler.

**

Est-ce là ce qu'on avait annoncé, et le recensement se présentant dans ces conditions, n'avait-on point le droit et le devoir de refuser son concours ?

C'est donc la faute exclusive de notre administration si plus de cinq cent mille francs ont été dépensés en pure perte et n'ont produit aucun résultat.

Je me trompe cependant en m'exprimant ainsi. Les cinq cent mille francs ont servi à tracer trente-cinq millions d'individus. Et voilà tout.

A. MARTINET.

TRIBUNE DES ŒUVRES

LES ÉCOLES CATHOLIQUES A LYON

Nous éprouvons une véritable joie en publiant ci-dessous un extrait du rapport adressé par le Comité des écoles à Son Eminence Monseigneur le Cardinal-Archevêque de Lyon.

**

Mais nous voulons profiter de l'occasion pour redire, à la honte de la République, que tous les honnêtes gens sont indignés de la conduite de nos gouvernants.

C'est odieux, c'est inique ! Des hommes d'Etat qui respecteraient la France et se respecteraient eux-mêmes hésiteraient à commettre un pareil attentat contre tous les principes de la liberté et de l'égalité.

**

Oser demande des impôts à ceux qu'on expulse du budget, vouloir obliger les pauvres à jeter leurs enfants en pâture à des maîtres sans religion, forcer la classe ouvrière à se déchristianiser sous peine d'être réduite à la

famine, acheter les consciences moyennant les fournitures scolaires gratuites, combattre les pauvres frères, coupables de s'être dévoués aux ignorants, par des décrets, par des caricatures, par la presse insolente, à la tribune, en Conseil de cabinet, dans les discours officiels, devant les tribunaux au moyen de l'espionnage et de la calomnie, c'est un comble abominable ; c'est le comble de la tyrannie. Néron se fut contenté de brûler les cléricaux au bout d'une perche ; c'eût été moins cruel et pas plus despotique.

**

Pendant que ministres et députés puisent à pleines mains dans les finances de l'Etat, l'ouvrier, la couturière, le petit boutiquier, grevés d'impôts et de patente, sont encore réduits à prélever quelques sous par semaine sur leur salaire, pour payer des maîtres que l'Etat ne veut plus payer. Dans toutes les paroisses pauvres de Lyon, on en est là. Heureusement le comité central vient en aide ; sans ce secours il faudrait passer par les fameuses écoles Paul Bert.

Et voilà où nous ont amenés les prétendus libéraux. Et voilà des années que dure cet ignoble assassinat de la classe pauvre. Voilà le gouvernement de la France libre. Mais laissons la parole au Comité central des écoles catholiques :

Eminence,

Le Comité formé pour le soutien des Ecoles catholiques libres de Lyon vient pour la seconde fois vous présenter le compte-rendu de ses travaux. Depuis le mois de novembre 1880, plusieurs écoles communales de garçons ou de filles ont été soustraites à la direction des Frères des Ecoles chrétiennes ou à celle des Sœurs Saint-Charles. A peine reste-t-il à ce jour une école de cette nature qui soit encore confiée à des instituteurs ou institutrices congréganistes.

Cependant, hâtons-nous de le dire, la défense de l'instruction chrétienne, vis-à-vis de ces mesures iniques et oppressives, a été ce qu'elle devait être. Le dévouement et le zèle admirables de messieurs les curés des paroisses ont assuré aux familles des Ecoles catholiques libres. Plus de huit mille enfants des deux sexes sont venus les peupler, malgré les influences de toute nature exercées pour les en éloigner. Cette Œuvre importante est devenue partout une Œuvre paroissiale. Si nous avons pu de notre côté lui venir en aide dans un certain nombre de paroisses, nous le devons à vos précieux encouragements et à la générosité des catholiques lyonnais. Guidés par des sentiments de foi et de justice, ils ont bien voulu nous rendre dispensateurs d'offrandes-qu'ils se sont imposés pour assurer la liberté des familles et le respect dû à la souveraineté du foyer domestique.

Une partie de la presse de notre ville s'est associée à cette Œuvre avec une intelligence et une activité dont nous tenons à lui exprimer notre gratitude. Sans elle, des difficultés de plus d'un genre auraient surgi. Avec son concours tout est devenu plus facile, et les générosités individuelles n'ont eu qu'à s'exprimer pour atteindre le but qu'elles se proposaient.

C'est ainsi que nous avons reçu depuis le 10 décembre 1880, jusqu'à ce jour, une somme totale de 138.545 fr. 35 c., ainsi répartie :

| | | |
|---|----------------|-----------|
| Versé par le <i>Nouvelliste</i> | 66.032 | 10 |
| Par le <i>Salut public</i> | 20.043 | » |
| Par la <i>Décentralisation</i> | 15.734 | » |
| Par l' <i>Echo de Fourvière</i> | 6.695 | 25 |
| A la caisse du Comité par des souscripteurs. | 28.271 | 65 |
| Produit de la collecte à la conférence Cheshnelong..... | 1.369 | 30 |
| Intérêts sur les fonds en caisse..... | 400 | » |
| Somme totale..... | 138.545 | 30 |

Le Comité a dépensé tout ce qui avait été mis à sa disposition.

Il n'est pas un homme chrétien qui ne comprenne que procurer l'instruction religieuse aux enfants de notre ville, soit un devoir de premier ordre ; il n'est pas un homme doué de rectitude d'esprit et d'équité, qui n'accorde ses sympathies à nos écoles libres et qui ne considère comme un acte de bon citoyen de les aider sous tous les rapports.

Nous faisons appel à toutes les volontés droites, à tous les cœurs généreux. L'œuvre à réaliser a besoin des ressources recueillies dans la paroisse, puis des ressources remises au trésorier du Comité pour aider les paroisses pauvres. Notre ville en compte plus de vingt. Jusqu'ici la somme relativement considérable provenant de ces deux sources a été obtenue. Elle est plus nécessaire que jamais et nous la sollicitons en nous adressant à la générosité de tous. Nous avons la ferme espérance de la recevoir. Notre absolue confiance en Dieu nous la donne. L'appui de votre Eminence nous enhardit et le dévouement éclairé des catholiques lyonnais semble nous promettre d'avance le succès que nous poursuivons pour le bien des familles et celui de la cité.

Daignez agréer...

Lyon, 10 décembre 1881.

BRAC DE LA PERRIÈRE,
Vice-Président du Comité.

DEMOUSTIER,
Trésorier.

Le Gérant : Etienne LABROSSE.

Imprimerie X. JEVAÏN, rue Sala, 44.

ON PAIE DÈS A PRÉSENT

COUPONS

SUIVANTS

| | |
|----------------------|-----|
| Rente Italienne..... | 5 % |
| — Russe..... | 5 % |
| — Autrichienne..... | 5 % |
| — Hongroise..... | 6 % |
| — Américaine..... | 4 % |

A LA SOCIÉTÉ DE

L'UNION GÉNÉRALE

16, Rue de la République, 16

VÉRITABLE LIQUEUR D'HENDAYE

(Médaille d'or.) HYGIÉNIQUE, DIGESTIVE (Médaille d'or.)

Expédition franco, en France, depuis 8 litres. Dépôts partout, notamment à Paris, Vve Pacquetet, rue Châteaudun, 2; à Lyon, C. Vidal, c. de la Liberté, 15. Fabrique P. BARBIER, à Hendaye (Basses-Pyrénées).

FER BRITANNIQUE
SOLUTION TITRÉE DE
FER BICARBONATÉ

Guérit: Chlorose, Anémie, Névralgies, Myxémie, Pertes blanches, Eprouement, Lymphatisme, etc.

Il ne se coagule jamais et est véritablement le plus efficace de tous les ferrugineux, agit dans un délai de 40 à 50 jours.

PRIX DU FLACON UNIQUE: 3 FR. 50

VENTE dans toutes les bonnes Pharmacies

Vente en gros et Dépôt général: Coutellier, Paër & Co, 45, FAUB. MONTMARTRE, 45, PARIS

LYON: Vente en gros: Charblanc, Lestra, Favier; au détail: Pharmacie des Terreaux, Pharmacie du Serpent, Mazade et Daloz Monvenoux, Lioras.

LE DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-Médecin de marine, offre gratuitement une brochure indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la guérison radicale de hernies, hémorroïdes, maladies de vessie, goutte, gravelle, rhumatismes. Adresser les demandes: 27, quai Saint-Michel, Paris.

C^{ie} PARISIENNE DE VOITURES L'URBAINE

Société anonyme au Capital de 42,000,000 de fr.

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'informer MM. les Actionnaires que le coupon n° 6 à détacher des actions le 1^{er} janvier prochain sera payé à partir dudit jour aux conditions suivantes:

Oblig. nominatives, — 14 fr. 55
— au porteur, — 14 03

Chez M. HENRI DE LAMONTA, Banquier, 59, rue Taibout, A. PARIS

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

ÉVITER LE VÉRITABLE NON

PAVILLONS RUSTIQUES EN CIMENT

Pièces d'eau, Moulures en ciment, Travaux de Maçonnerie

FAVIER SIMON

ROCAILLIERS

Médaille à l'Exposition de Lyon 1879, au Comité agricole

56, Rue de Trion, au 2^e (Lyon-St-Just).

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année *Journal Financier* 52 N° par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

9 FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement: Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre Journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres postes, 59, rue Taibout, Paris

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

NOUS SOMMES INFORMÉS que M. Charles LALOU est assigné par la BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE en demande de Cinq cent mille francs de dommages-intérêts pour sa propre assignation en demande de nullité de l'Assemblée générale.

HERNIES

sans opération, guérison prompte, parfaite, garantie par les faits. En conséquence plus de bandage. Dr GAILLARD, q. Charité, 1. Lyon.

Sage-Femme

Maison d'accouchement tenue par M^{lle} Jeannin, 3, rue de la Platière, Lyon. Pensionnaires. — Soins les plus assidus. — Discretion assurée. — Consultations. — Chambres. — Se charge de placer les enfants.

Changement de Domicile

LA LIBRAIRIE T. PASTEUR

A SAINT-ÉTIENNE (LOIRE)

Anciennement Rue Froide, n° 14

Est transférée rue Sainte-Catherine, n° 9

Grand choix de Livres d'Étrennes. — Paroissiens. — Livres de piété. — Reliure de luxe et en tous genres

Livres pour Bibliothèques, Fournitures classiques

MAISON FONDÉE EN 1863

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

Correspondant de l'Agence Havas

LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

Succursales à } St-Étienne, rue Ste-Catherine, 6
Grenoble, Place Grenette.

LE CAFÉ DES GOURMETS

est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom: **LIBRAIRIE**

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

ABONNEMENTS SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, à l'entresol.

ASTHME & CATARRHE
GUÉRIS CIGARETTES ESPIC LA BUTTE
2 fr. par boîte
1^{re} PH^{ie}. — DÉPÔT: 128, r. St-Lazare, PARIS